

CONSEIL MUNICIPAL du 29 JANVIER 2016

29/01/2016

Excusés: Mmes ESBELIN Nicole (pouvoir à Mr EMIREN Bernard), BONHOMME Virginie, MARTIN Amandine (pouvoir à Mme VAILLS Véronique), MM. CHABANNES Raymond (pouvoir à Mr SOURDILLE Pierre), LAPORTE Laurent, BATARD Jérôme, MAITRE Christophe.

Adhésions au SMAF (Syndicat mixte d'Aménagement foncier)

Les communes de Verneugheol (63), Chamalières sur Loire (43), Bonneval (43), Le Breuil (03), Jaligny sur Besbre (03), Saint Flour (15), ainsi que la Communauté de communes Livradois Porte d'Auvergne (63) demandent à adhérer au SMAF: le Conseil approuve à l'unanimité.

Fonds d'Intervention Communal

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme reconduit pour les trois prochaines années son soutien financier aux communes selon des critères d'équité et de solidarité entre les territoires.

Pour le Breuil, le taux de subvention est de 25%, avec un coefficient de solidarité de 1,07 et un plafond de dépenses de 450 000 € pour la période 2016/2018 (exemple : pour 90 000 € de travaux (HT) $90\,000\text{ €} \times 25\% \times 1,07 = 24\,075\text{ €}$ de subvention).

Ce financement peut être complété par la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires ruraux) attribuée par la sous-préfecture. Le dossier doit être retourné au conseil départemental pour le 1er mars et les projets à déposer seront exposés lors du prochain conseil le 26 février.

AD'AP : Agenda d'Accessibilité programmé

Suite à l'audit de la Communauté de Communes, neuf lieux sont concernés sur la commune du Breuil, avec les préconisations suivantes:

- Mairie: emplacement de stationnement PMR (Personnes à Mobilité réduite), espace de manœuvre devant la porte (plateau), aménagement des sanitaires (barre + fermeture porte)
- Club des Aînés: emplacement stationnement PMR, cheminement extérieur à adapter aux PMR, rampe devant la porte, déclencheur incendie à abaisser, aménagement des sanitaires à revoir
- Bibliothèque/Salle des associations: rampe d'accès PMR, aménagement de la circulation intérieure, élargissement des portes, aménagement des sanitaires pour PMR
- WC publics: non conformes, à revoir complètement
- Cabinet médical: boîte aux lettres trop haute, aménagement des sanitaires PMR et de la circulation intérieure
- Salle des fêtes: aménagement de l'escalier pour malvoyants, rampe d'accès PMR, signalisation entrées/sorties, modification banque d'accueil/bar, déclencheurs incendie à abaisser, sanitaires (intérieur et extérieur) accessibles aux PMR
- École: cheminement extérieur pour malvoyants, rampes d'accès PMR, accès aux classes PMR, portes sanitaires et salle d'activité de la maternelle à élargir
- Cantine: passage piétons avec bandes pour malvoyants, cheminement extérieur pour malvoyants, rampe d'accès PMR, signalisation entrées/sorties, sanitaires accessibles aux PMR
- Local jeunes/quai: place de stationnement PMR, cheminement extérieur pour malvoyants et PMR, aménagement escalier pour malvoyants, rampes d'accès PMR quai/salle des jeunes, signalisation entrées/sorties, élargir porte quai/salle des jeunes et porte de la salle des jeunes, plate-forme de manœuvre salle des jeunes, sanitaires salle des jeunes/quai pour PMR

L'AD'AP est à mettre en place avant septembre 2016 pour une réalisation des travaux sur 3 ans; montant des travaux estimé: 58080€.

Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public (GRDF)

L'évolution de la législation (décret n° 2015-334 du 25 mars 2015) fixant le régime des Redevances dues aux communes, permet la perception annuelle avec l'émission d'un titre de recette obligatoire; délibération à l'unanimité.

Délibération d'aide sociale

Suite à l'intégration du budget CCAS au budget de la commune, le Conseil vote à l'unanimité le maintien d'une ligne budgétaire en fonctionnement, avec conditions et critères d'attribution d'aides financières.

Résidence d'accueil pour personnes âgées valides

Dans la perspective du projet porté par la Communauté de Communes et retenu par le Pays d'Issoire, la commune a fait l'acquisition d'un terrain Route d'Issoire; le Conseil vote à l'unanimité la cession de ce terrain à la Communauté de Communes au titre de sa contribution à ce projet.

Questions diverses

*Convention avec le Lycée Agro-environnemental pour le réaménagement des bacs du centre bourg et l'implantation de végétaux sur le parking de l'ancienne mairie, pour un coût de 300 €.

*Indemnités du maire et des adjoints: à compter du 01/01/16, le maire perçoit automatiquement l'indemnité de fonction maximale; en cas de choix d'un montant inférieur, le Conseil doit délibérer sur propositions; le montant proposé est de 44% de l'indemnité classique pour le Maire, 35% pour les Adjoints et 96% pour le Conseiller en charge de l'urbanisme. Propositions adoptées à l'unanimité.

Prochain conseil : vendredi 26 Février 2016 à 20h00